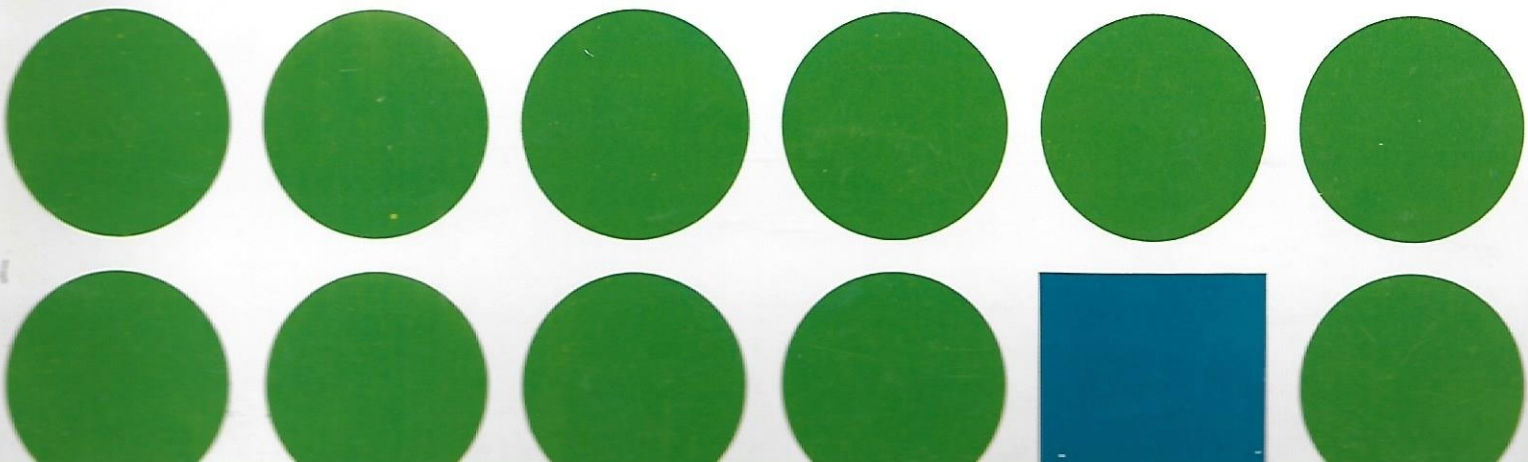


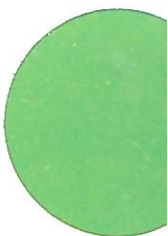
**PROVENCE
ALPES
COTE D'AZUR**

2055 a
2053

construction
habitat
urbanisme

ALGERIE





DOSSIER REALISE PAR



échanges

3 Rue COIBERT 13001 MARSEILLE Tél: (91) 91 18 26





DOSSIER REALISE PAR



*échanges
méditerranée*

3, Rue COLBERT, 13001 MARSEILLE. Tél: (91) 91.18.26



VERS L'ETABLISSEMENT
D'UN SYSTEME DE RELATIONS
ENTRE LA REGION
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR
ET L'ALGERIE
DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT
ET DE LA CONSTRUCTION

MARS 1979

DOSSIER DE PRESENTATION
SUR L'AVANCEMENT DU PROCESSUS AU 15 MARS 1979
ETABLI PAR LE SECRETARIAT D'ECHANGES-MEDITERRANEE

INTRODUCTION

L'engagement dans de "nouvelles relations" avec le Bassin Méditerranéen est un choix de toujours du Conseil Régional P.A.C.A..

L'ouverture sur le Bassin Méditerranéen est l'une des cinq options prioritaires retenues par le Rapport d'Orientation sur l'Avenir de la Région, adopté le 22 novembre 1975.

"Le prévisible développement des échanges, entre les pays développés et pays en voie de développement rapide, en particulier dans le Bassin Méditerranéen où la réouverture du Canal de Suez est déterminante, s'il peut permettre à Marseille et à sa région de renforcer sa position de pôle de transit, n'est pas pour autant le signe d'un nouveau type de rapports qu'il convient pourtant de promouvoir. Il se pourrait même que Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaissent comme les victimes d'une politique essentiellement mercantile.

Les instances régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur affirment leur volonté de concourir à une véritable politique méditerranéenne, par le développement non seulement des échanges économiques, mais aussi des rapports équilibrés avec les pays de la rive Sud".

A la base de cette option, l'idée directrice est qu'il peut

s'établir une convergence entre une région du "Nord" frappée par une crise profonde et durable, et les besoins d'un pays du "Sud" qui s'engage dans la voie du développement.

Cette idée abstraite peut prendre corps aujourd'hui, puisqu'elle est la trame de l'opération "Habitat/Algerie/PACA", laquelle consiste fondamentalement en une intervention coordonnée du potentiel régional en matière d'industries du bâtiment dans la politique nationale mise en place par l'Algérie dans le secteur du logement et de l'habitat.

S O M M A I R E

- I - PROBLEMATIQUE DE L'OPERATION
- II - LA QUESTION DU LOGEMENT EN ALGERIE
- III - LE POTENTIEL REGIONAL DANS LE DOMAINE DU BATIMENT.
- IV - LE PROCESSUS DE L'OPERATION : ETAT D'AVANCEMENT

I - PROBLEMATIQUE DE L'OPERATION

L'opération se trouve en germe dans une conjonction d'évènements :

- la crise économique affecte durement l'industrie régionale du Bâtiment, le premier secteur industriel en P.A.C.A.
- L'Algérie dans le cours de sa stratégie de développement, se trouve aujourd'hui confrontée à un problème crucial en ce qui concerne les conditions de la vie quotidienne, et en particulier dans le domaine du logement.

A un deuxième niveau, la conjonction tend à devenir une convergence :

- le gouvernement algérien décide de prendre à bras le corps la question du logement et décide un important programme de construction, sous l'égide du Ministère de l'Habitat et de la Construction: l'Algérie souhaite pouvoir construire 100.000 logements par an à partir de 1980, contre 25.000 à l'heure actuelle.
- L'Établissement Public Régional P.A.C.A. souhaite intervenir le plus largement possible, dans le cadre de ses attributions fixées par la loi sur les régions de 1972, pour pallier les effets néfastes de la crise. En même temps l'Établissement Public Régional voudrait peser sur les orientations d'une restructuration industrielle qui, laissée à elle-même, implique une emprise renforcée des grandes firmes sur le potentiel productif installé dans la région. Le secteur du B.T.P., cela représente une majorité de petites et moyennes entreprises (P.M.E.) de dimension régionale. C'est donc naturellement un secteur à privilégier pour une intervention des instances régionales.

Dans un troisième temps, les termes d'une relation possible apparaissent :

- Les responsables algériens ont inauguré de longue date un nouveau mode de relations avec les partenaires industriels internationaux. Un échange ne saurait se limiter à son aspect marchand. Dans le domaine de l'habitat, les responsables algériens tentent, par-delà le secours indispensable à ces opérateurs étrangers :
 - . de prendre en compte les expériences acquises dans le domaine de la conception, de la construction et de la gestion sociale du logement et de l'habitat,
 - . d'intégrer l'intervention d'opérateurs étrangers (bureaux d'études, constructeurs,...) dans une stratégie de développement d'une industrie algérienne de la construction : transferts de technologie, formation de la main-d'oeuvre, mise en place d'un appareil industriel,...

- Dans la région P.A.C.A., il existe un fort potentiel d'institutions qui sont concernées par une telle approche globale d'une question à la fois industrielle et sociale. Outre les entreprises elles-mêmes, il existe une série d'organismes (office d'H.L.M., Société d'Economie Mixte, organismes de formation,...) qui disposent d'un savoir, d'une expérience et d'une disponibilité.

Les éléments d'une relation sont réunis. Il existe une demande algérienne et un potentiel régional qui peut assurer la contrepartie. Et cette opération peut donner lieu à une collaboration, puisque les intérêts des partenaires éventuels sont explicites, et de ce fait, négociables dans le cadre d'une démarche introduite par l'intermédiaire de l'Association ECHANGES-MEDITERRANEE.

II - LA QUESTION DU LOGEMENT EN ALGERIE

QUELQUES ELEMENTS D'INFORMATION

Depuis l'indépendance, l'Algérie s'est engagée dans un formidable effort d'industrialisation pour rompre avec une situation de sous-développement et de dépendance. Les dotations "naturelles" en hydrocarbures sont un élément favorable, ne serait-ce que parce qu'elles procurent à l'économie algérienne, à partir de 1974, les moyens financiers de sa stratégie industrielle.

Cependant, le succès de l'industrialisation combiné à un fort taux "naturel" d'accroissement démographique entraîne d'importants mouvements de population : une urbanisation débridée, galopante et d'autant plus difficile à maîtriser :

la population urbanisée en Algérie
a quasiment doublé entre 1966
et 1976 (1).
En 1976, le déficit en logements
est estimé à 552.000.

1) Ces renseignements, et le tableau suivant sont extraits d'un article de Raoul WEEXSTEEN : La question du logement à Alger. (R.F.E.P.M. N° 30. 31 - 1978).

	TOTAL SITUATION URBAINE ALGERIE		ALGER		
	1966	1976	1966	1973	1976
Population Urbaine	3 760 000 95 villes	6 892 000 250 villes	919 592		1 523 000 (Rec. 77) 1 900 000 (Prév. S.E.P.)
Nombre de logements	645 000	890 350	158 057	210 000	
Nombre de pièces par logement	2,46	2,55	2,47	2,72	
Nombre de person- nes par logement..	6	7,20	5,78	7,52	
Nombre de person- nes par pièce.....	2,39	3,04	2,34	2,75	
Déficit en logements.....	217 000	552 000	28 000	60 000	90 000 (estimat.)

A ce niveau, le retard en matière de logement et d'équipement social (habitat, transport, santé, ...) intervient au sein même du processus de développement pour bloquer ou ralentir l'industrialisation : les difficultés de la vie quotidienne rejailissent sur le travail industriel jusque dans les unités les plus modernes de la sidérurgie et de la pétrochimie.

C'est-à-dire, qu'à ce niveau de difficultés, la prise en charge par les autorités nationales du secteur logement-habitat devient une condition de la poursuite de la politique d'industrialisation, en même temps qu'elle est "un élément fondamental de l'amélioration du niveau de vie des masses", comme le précise la Charte Nationale Algérienne adoptée en 1976.

Au début de 1977, il est créé un Ministère de l'Habitat et de la Construction spécialement chargé d'assurer une politique nationale dans ce secteur. Il s'agit, d'abord, d'évaluer les besoins et de chiffrer des objectifs :

la construction de 100.000 logements par an à partir de 1980, et de 200.000 logements par an à l'horizon 1990.
--

Cependant, la réalisation d'un programme de cette importance pose plusieurs problèmes : financement, formation d'une industrie algérienne du bâtiment, modalités de la coopération internationale, ... pour ne prendre que les plus importants.

A) La mobilisation du financement des opérations de construction

Le recours à l'épargne publique est bien sûr indispensable pour assurer ce financement encore que la mobilisation d'une épargne privée soit prévue selon diverses modalités (facilités pour l'accès à la propriété,...)

Sur le plan budgétaire, les crédits alloués au secteur habitat, dans la loi de Finance pour 1979, atteignent 1.520 Millions D.A. (+ 23,6 %).

Dans la mesure où il y aura recours à la coopération internationale, un problème subsidiaire tient dans la capacité de l'Algérie à trouver auprès de ses partenaires une part des crédits nécessaires.

B) La formation d'une industrie algérienne du bâtiment

A l'heure actuelle, la capacité de l'industrie du bâtiment ne dépasse pas 20.000 logements par an.

Par rapport aux objectifs retenus, le M.H.C. estime le déficit en cadres et main d'oeuvre qualifiée à 3800 cadres supérieurs, 6500 techniciens supérieurs, 1200 techniciens, 30.000 ouvriers spécialisés et qualifiés (1)

Autrement dit, le recours à des constructeurs étrangers est une contrainte. Mais le M. H. C. élabore une grille d'intervention des entreprises étrangères qui permette, par-delà la réalisation du programme de logement, la formation progressive d'une industrie algérienne du bâtiment. C'est-à-dire que le M.H.C. entend lier l'intervention industrielle des opérateurs étrangers à :

- la mise en place d'un transfert des technologies
- la formation de la main d'oeuvre nationale
- la constitution d'un capital industriel dans ce domaine (équipements et matériels)

1) EL Moudjahid - 6/8/78 Intervention de M. AOUCHICHE, Ministre de l'Habitat et de la Construction à un séminaire de cadres organisé par la Fédération du Bois, Bâtiment et Travaux Publics et Activités Annexes.

- la définition d'une conception autonome de l'habitat qui intègre les apports technologiques et les expériences d'autres pays dans la spécificité du champ social algérien.

Ceci devrait se traduire par d'importants progrès de la productivité. Elle devrait doubler d'ici 1981 pour atteindre 32 m² par an et par personne.

En ce sens, le développement d'une industrie algérienne du bâtiment s'insère : . dans une stratégie globale de l'industrialisation, puisqu'elle suppose une croissance concomitante des branches "matériaux de construction" et "biens d'équipements".
 . dans une stratégie globale de la réinsertion des travailleurs immigrés en Europe Occidentale (1) puisque ceux-ci ont pu acquérir dans l'émigration un savoir-faire opérationnel (2).

C) Les modalités de la coopération internationale

L'Algérie a eu depuis longtemps un rôle de pionnier dans l'élaboration de nouveaux modes de relations entre pays industrialisés et pays du Sud en voie de développement. Cependant, la transposition dans le bâtiment des règles de la coopération industrielle internationale n'est pas toujours facile. Les grands principes sont fixés :

1) En France, le B.T.P. est un secteur qui utilise beaucoup le recours à la main d'oeuvre immigrée : 35 % en moyenne du personnel ouvrier. Ce chiffre atteint 50 % dans les entreprises du B.T.P. qui emploient plus de 500 salariés. Par ailleurs, les algériens représentent 25,7 % de la main d'oeuvre étrangère employée dans le B.T.P. en France.

2) "Savoir-Faire opérationnel", dont la seule qualification professionnelle attribuée, par exemple en France, ne rend pas toujours compte.

- la négociation de contrats doit se faire par "paquet", pour lier les différents aspects : fournitures de matériel, prestation de service, formation de la main-d'oeuvre, montant des crédits,...
- le partenaire étranger doit avoir une part de responsabilité dans la bonne fin de l'opération.

Dans le secteur du bâtiment, le M.H.C. se livre à une vaste consultation internationale pour rechercher des partenaires industriels qui seraient prêts à participer à des "groupements d'entreprises conjoints et solidaires" avec des sociétés algériennes sur des opérations précises et limitées dans le temps. De nombreux pays se sont déclarés intéressés : Europe de l'Est, pays scandinaves, Pays-Bas, Belgique,...

La formule du "groupement mixte temporaire" présente des avantages incontestables :

- le transfert technologique et l'acquisition du savoir-faire par le partenaire algérien s'effectue dans le mouvement lui-même de l'opération industrielle,
- la prise en compte des besoins spécifiques des Algériens est assurée dès les premières approches de la conception architecturale.

En ce qui concerne la France, une mission du Ministère français de l'Environnement et du Cadre de Vie s'est rendue en Algérie en janvier 1979. Un groupe de travail a été créé entre le M.H.C. et le Ministère français de l'Environnement, et le Gouvernement français a d'ores et déjà accepté que la COFACE puisse garantir d'éventuels contrats qui lieraient entreprises algériennes et françaises.

III - LE POTENTIEL REGIONAL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

L'ensemble des activités et des organismes qui relèvent du secteur "Bâtiment", entendu dans un sens large, occupe une place majeure dans la Région PACA, qu'il s'agisse :

- des entreprises de construction et autres intervenants professionnels (architectes, bureaux d'études,...)
- des organismes qui assurent la promotion et la gestion du logement, tels que les offices d'H.L.M.,
- des organismes qui prennent en charge la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée,
- des organismes qui, chacun à leur place, interviennent dans la conception de l'habitat en assurant un flux d'innovation aussi bien dans le domaine technique (nouveaux matériaux, nouveaux procédés de construction,..) que dans le domaine de la gestion sociale du parc de logements.

A) L'Industrie Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics (B.T.P.) occupe, en P.A.C.A. le premier rang des activités professionnelles :

L'industrie du B.T.P. assure l'emploi d'environ 12 % de la population active régionale, 17 % de la population salariée (1)

... ce qui est largement supérieur à la moyenne française dans ce domaine.

Le secteur industriel du B.T.P. se caractérise par une très grande diversification des activités : bâtiment proprement dit (gros oeuvre, second oeuvre), Travaux Publics, ... et

1) En 1975, le B.T.P. assurait 164.000 emplois dans la Région. La population active régionale se répartit ainsi entre les grands secteurs d'activités :

- agriculture	9 %
- B.T.P.	12,1 %
- Industries	19,1 %
- Transport	7,2 %
- Services/ Commerce	33 %

des métiers qu'il requiert.

Mais les constantes de ce secteur ne sont pas négligeables :

- à côté de quelques grandes entreprises de dimension nationale, voire internationale, dont les attaches régionales sont faibles, quand elles existent, l'essentiel du secteur est constitué de petites et moyennes entreprises régionales (P.M.E.) qui jouent un rôle très important dans le maintien d'un tissu industriel régional ;
- la main-d'oeuvre tient une place décisive dans l'activité du bâtiment, à tous les niveaux de qualification, du manoeuvre à l'ouvrier professionnel de métier. En particulier, le B.T.P. emploie une majeure partie des travailleurs immigrés en France : ceux-ci représentent en moyenne 30 % du personnel ouvrier, chiffre qui atteint et dépasse 50 % dans les catégories de qualification les plus basses (1).

La crise économique frappe de plein fouet l'industrie régionale du B.T.P. : le nombre des demandes d'emploi dans ce secteur a quadruplé entre 1974 et 1978. Il y a, aujourd'hui, une offre d'emploi comme contre-partie à quatorze demandes.

Les perspectives sont mauvaises (2), d'autant plus que des P.M.E. connaissent de grandes difficultés pour développer des activités à l'étranger, ce qui s'avère être le "crêneau" porteur pour les grandes firmes du secteur (3).

1) Les renseignements relatifs à la place des travailleurs immigrés dans l'industrie du B.T.P. sont extraits d'une étude.

2) Livre Noir du Bâtiment et Travaux Publics en P.A.C.A. (Mai 1978), document établi par la profession.

3) Dans le secteur du B.T.P. les grandes firmes sont les mieux placées pour mettre en oeuvre un redéploiement des activités vers l'étranger, démarche qui constitue pour le moment le principal ballon d'oxygène de cette industrie. Un exemple : malgré la crise, la société Bouygues, numéro un français du bâtiment, annonce une croissance de + 34 % en deux ans (chiffre d'affaire H.T.) et une marge brute d'autofinancement qui passe de 69,8 MF (1976) à 170 MF (1978).

Explication : le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger (Moyen Orient, pour une large part, représente 50 % de son chiffre d'affaires total en 1978).
70 ? 70)

De ce fait, les instances régionales peuvent avoir une intervention efficace en facilitant l'accès des P.M.E. régionales aux appels d'offre émanant de l'Algérie.

Mais il faut revenir sur un autre aspect de la réalité qui contribue à accentuer l'intérêt tout particulier d'une relation entre la région et l'Algérie dans le domaine de l'habitat : la place occupée par les travailleurs immigrés d'origine algérienne dans le dispositif industriel régional du B.T.P. :

- 20 % des ouvriers algériens employés par le B.T.P. en France travaillent dans la région P.A.C.A.
- les travailleurs algériens représentent 41,6 % de la main-d'oeuvre immigrée employée par l'industrie régionale du B.T.P. (La moyenne nationale française s'établit à 25,6 % - données 1976).

Cet élément constitue une base indispensable qui donne une réelle consistance à l'idée d'articuler dans une seule démarche :

- l'opération industrielle de construction,
- la réalisation effective d'un transfert de technologie
- et ce qu'attendent les responsables algériens de ces opérations dans le domaine du retour et de la réinsertion des travailleurs émigrés.

Il n'en demeure pas moins que l'intervention d'entreprises dans une opération industrielle est soumise à certaines conditions. L'aspect financier de l'opération est décisif, d'autant plus qu'il s'agit d'une opération internationale : les garanties de paiement et les possibilités en matière d'assurance (1) sont un point essentiel.

1) La faculté de recourir à la couverture de la COFACE est déterminante sur ce point.

Ceci étant, la capacité d'entreprises régionales à s'insérer dans une telle démarche dépend surtout de la possibilité qu'elles auront de se grouper pour assurer la réalisation de marchés substantiels. Le rôle des organismes professionnels et interprofessionnels (Chambres de Commerce et d'Industrie,...) est essentiel à cet égard. Les instances régionales peuvent, quant à elles, jouer un rôle d'incitation et donner en quelque sorte une garantie morale en ce qui concerne la bonne tenue des opérations.

B) Toute une série de structures régionales (1) sont susceptibles de collaborer à un programme d'habitat effectué pour le compte de l'Algérie.

AGENCE D'URBANISME DE LA VILLE DE MARSEILLE - A.G.A.M.

Association 1901 entre la VILLE de MARSEILLE et l'Etat.

Chargée depuis 10 ans de mettre en place et de suivre le développement urbain de Marseille. Présidée par le Maire de Marseille et contrôlée et financée à 80 % par la Ville, cet Organisme est l'outil d'études de la Municipalité : Etudes démographiques, sociales, économiques, Schéma d'Aménagement, action foncière, etc..

L'A.G.A.M. comprend 80 personnes dont 50 cadres : Urbanistes, architectes, ingénieurs, sociologues, géographes, économistes.

B. E. T. E. R. E. M.

Bureau d'Etude, d'Aménagement et d'Urbanisme. Filiale de la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire et de la Caisse de Dépôts et Consignations.

Ce bureau d'étude travaille sous contrat pour les collectivités locales et les sociétés d'économie mixte.

1) Compte non tenu des organismes de formation professionnelle .

Il est spécialisé dans les études d'avant-projets d'urbanisme, mais aussi dans les bâtiments publics ou industriels. Un département "Etudes Générales" réalise des études sur des sujets divers : Transport, problèmes sociaux, etc...

Le B. E. T. E. R. E. M. comprend 70 personnes

E. P. A. R. E. B. - ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DES RIVES DE L'ETANG DE BERRE

Cet organisme a été créé par le Gouvernement en 1974 pour faire face aux besoins de développement de l'Agglomération de l'Etang de Berre lié aux complexes sidérurgique et pétrochimique de l'Etang de Berre.

Il avait comme mission de mettre en place les ensembles urbains nécessaires au développement industriel.

Après une première étape d'étude et de planification, l'E.P.A.R.E.B. a réalisé pour le compte des communes de nombreuses opérations d'urbanisme et d'équipement. Toutefois, les perspectives de développement ayant été assez largement surestimées, l'E.P.A.R.E.B. n'a pas atteint son rythme de croisière ; il est, aujourd'hui, aux prises avec des difficultés financières considérables.

Le Conseil d'Administration comprend des fonctionnaires et une majorité d'élus locaux. Le Président en est Monsieur Gaston DEFFERRE.

L'E. P. A. R. E. B. compte actuellement 60 agents.

CENTRE DE REALISATION ET D'ETUDES POUR LA PLANIFICATION, L'AMENAGEMENT ET L'HABITAT - C. R. E. P. A. H.

Il s'agit d'un organisme léger d'étude et de conseil dépendant de l'Union Régionale des Organismes d'H.L.M. et qui est chargé pour leur compte de réaliser des travaux de recherche et d'étude opérationnels, tant

dans le domaine de la rénovation que du logement social en milieu rural.

SOCIETE PROVENCALE D'EQUIPEMENT - S. P. E.

C'est une Société d'économie mixte comprenant en majorité des collectivités locales et la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire (Caisse des Dépôts).

Sa zone d'intervention recouvre trois départements : BOUCHES-DU-RHONE, VAR, ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Sa vocation est d'assister les Collectivités Locales dans leurs problèmes de développement urbains (Zones d'Habitation, Zone Industrielles, Equipements Publics divers, etc...).

La S. P. E., à la demande des Communes, réalise pour leur compte et sous leur contrôle, les aménagements prévus. Elle fait réaliser les études, met en place le plan de financement et exécute les travaux.

La S. P. E. qui comprend 40 agents travaille actuellement pour près de 100 communes sur les trois départements.

Elle est présidée par Monsieur Louis PHILIBERT, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

S. O. M. I. C. A.

Cette Société joue à peu près le même rôle que la S. P. E., mais limite son action sur le territoire de la commune de Marseille où elle est responsable des principales opérations d'urbanisme et notamment de la rénovation du Centre Ville.

OFFICE MUNICIPAL D'H. L. M. DE LA VILLE DE MARSEILLE

Organisme public composé d'élus et de fonctionnaires.

Il gère près de 16.000 appartements sociaux à Marseille. Depuis quelques années son programme de construction s'est ralenti et il a porté une attention toute particulière sur la gestion et la réhabilitation de son patrimoine ancien.

C'est l'Office qui, avec l'aide régionale, a mené en France, une des premières opérations de réhabilitation complète d'une ensemble H. L. M. à FRAIS VALLON.

Une équipe de direction, jeune et dynamique s'efforce, malgré les difficultés financières de mettre en place une politique du logement social à Marseille.

OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES BOUCHES-DU-RHONE - O. P. A. C.

C'est également un office d'H.L.M. qui a les mêmes caractéristiques que l'Office Municipal, mais dont le champ d'intervention s'étend au Département des Bouches-du-Rhône.

LOGIREM - LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE

Il s'agit d'une société à caractère public qui est chargée plus spécialement du logement des travailleurs étrangers et de leur famille.

Après de sérieuses difficultés dans les dernières années, la LOGIREM s'est restructurée et dotée d'une nouvelle équipe de direction très largement ouverte et qui cherche à redresser une situation souvent difficile, notamment à Marseille.

CONCLUSION

Cette liste, à laquelle il convient d'ajouter les organismes qui dépendent directement de l'administration (OREAM, ...), n'est pas limitative.

Elle se borne à recenser les organismes à caractère public susceptibles de participer à un travail collectif sous le contrôle des élus régionaux.

IV - LE PROCESSUS DE L'OPERATION "HABITAT/ALGERIE/PACA"

ETAT DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

A la séance du Conseil Régional du 25.01.79, Monsieur le Président DEFFERRE a rendu publique cette opération en déclarant notamment :

"Je voudrais ajouter qu'étant à Marseille, une région tournée vers la Méditerranée, nous avons pensé ces derniers mois qu'il était de notre devoir de nous tourner vers ceux qui se trouvent de l'autre côté de la Méditerranée. C'est ainsi qu'une Commission a été envoyée en Algérie pour étudier avec le représentant du Gouvernement et des Collectivités Locales algériens la possibilité de développement économique et culturel.

L'Algérie a un grand besoin de construction de logements. Notre industrie du Bâtiment et des Travaux Publics souffre très durement de la crise. S'il est possible de mettre sur pied un système qui permettrait aux uns de bénéficier du potentiel technique et humain que représente notre région, et aux autres de trouver du travail cela peut être une excellente chose pour les uns et pour les autres."

Cette déclaration intervient à temps pour consacrer un effort entrepris depuis plus d'un an dans le développement de nouvelles relations entre l'Algérie et la Région. On peut faire remonter les premiers contacts établis par ECHANGES-MEDITERRANEE avec des responsables du Ministère algérien de l'Habitat et de la Construction, à l'été 1977. Le point fort de ce processus tient en la réception par le M.H.C. d'une délégation du Conseil Régional P.A.C.A. conduite par le Président de la Commission Interrégionale Européenne et Méditerranéenne en novembre 1978.

Cette déclaration du Président DEFFERRE introduit par ailleurs une nouvelle étape du processus qui devrait conduire, après la venue d'une délégation algérienne du M.H.C. dans la région (Avril 1979), à la conclusion d'une convention faisant office de cadre de référence pour un système de relations dans le domaine de l'habitat et de la construction entre la Région P.A.C.A. et l'Algérie.

JUIN 1978

A l'origine de ce processus, les premiers contacts assurés avec les partenaires algériens par l'Association ECHANGES-MEDITERRANEE prennent la forme d'une série de "propositions pour des actions conjointes dans le secteur de l'habitat et de la construction en Algérie et dans la région P.A.C.A.". Celles-ci sont présentées aux partenaires algériens, sous la responsabilité de l'Association, au mois de Juin 1978.

"ECHANGES-MEDITERRANEE - dans le cadre de ses objectifs d'une part et de ceux du MINISTERE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, d'autre part, pourrait organiser et faciliter des relations de travail entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère, aux quatre niveaux suivants :

- recherche coopérative sur des thèmes d'intérêt commun
- expérimentation de matériaux et procédés nouveaux
- accès au dispositif régional d'information et de formation lié à la construction et à l'habitat.
- mise en oeuvre de projet conjoint de développement dans le secteur de la construction et de l'habitat."

NOVEMBRE 1978

A l'initiative d'ECHANGES-MEDITERRANEE, et sur invitation des partenaires algériens, une délégation régionale conduite par le Président de la Commission Interrégionale Européenne et Méditerranéenne du Conseil Régional PACA, effectue une mission d'information, du 26 au 30 novembre 1978 en Algérie (2)

- 1) L'Association Echanges-Méditerranée est une Association Régionale dont l'action est soutenue depuis sa création en 1976 par le Conseil Régional et qui joue le rôle de conseiller technique pour les problèmes méditerranéens.
- 2) Le délégation régionale était composée comme suit :
 - Michel PEZET, Président de la Commission Interregionale Européenne et Méditerranéenne du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - Daniel CARRIERE, Secrétaire Général d'Echanges-Méditerranée.
 - Loïc FAUCHON, Chargé de Mission au Conseil Régional
 - Alain FOUREST, Chargé de Mission au Conseil Régional
 - Jean-Paul GEOFFROY, Chef de Cabinet du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La délégation régionale a, notamment, tenu une réunion de travail avec les responsables du Centre National d'Etude et d'Animation des Entreprises de Travaux (C.N.A.T.), en présence du directeur général de la C.C.C.E. Alger (1), après avoir rencontré plusieurs responsables du Ministère de l'Habitat et de la Construction :

MM. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat et de la Construction (M. BELKAID)

Le Directeur Général du C.N.A.T. (M. HAMMICHE)

Le Directeur Général de l'O.P.G.I. (M. BENYAHIA)

Le Directeur Général de l'Urbanisme (M. HACENE)

Le Directeur Général des Moyens de Réalisation (M. BENBATOUCHE)

Le Directeur Général de l'INERBA (M. REMILI)

Cette étape du processus est sanctionnée par un procès-verbal, contresigné par le C.N.A.T., la C.C.C.E. et ECHANGES-MEDITERRANEE, qui reprend les grandes orientations pour une éventuelle relation institutionnelle :

"(...) De l'ensemble de ces contacts préliminaires, il ressort que des possibilités de collaboration concrètes s'offrent à la Région P.A.C.A. et à l'Algérie, possibilités qu'elles ont convenues de préciser au cours des semaines à venir.

Dès à présent, compte tenu du potentiel régional PACA estimé et des besoins prioritaires présentés par le M.H.C., trois niveaux de collaboration peuvent être envisagés :

1/ Une action d'information et de sensibilisation

(1) Caisse Centrale de Coopération Economique

devrait être menée dans la région P.A.C.A. pour une meilleure mobilisation des moyens de la Région pour répondre aux exigences d'une coopération active avec l'Algérie.

2/ Missions de Conseil et d'Analyse permettant de fournir aux partenaires un avis ou un diagnostic sur les problèmes prioritaires et les projets en cours.

Ces premières missions se concrétiseraient par des échanges de documents, de techniciens et par des rencontres permettant l'échange d'expériences.

3/ Mettre en oeuvre, avec la participation des collectivités et organismes publics régionaux des programmes pluri-annuels de collaboration dans le domaine de l'Habitat et sur des thèmes qui auront été conjointement définis.

Mobiliser les capacités régionales d'études et de réalisation (secteur entreprises) pour les inciter à se grouper et à présenter au M.H.C. des propositions de réalisation conformes à la politique, définies par le Gouvernement Algérien (Groupements d'Entreprises).

(...) Une place particulière sera faite tant à la situation des travailleurs algériens dans la région P.A.C.A. qu'aux conditions de leur réinsertion en Algérie (...)"

DECEMBRE 1978

Tout de suite après la mission d'information en Algérie, des initiatives sont prises en P.A.C.A. pour donner corps à ces différentes déclarations d'intention :

- constitution, au sein de la Commission Interrégionale du Conseil Régional, d'un groupe d'élus chargés de suivre ce dossier (1),

1) Monsieur le Préfet de Région est, par ailleurs, tenu informé de l'avancement de cette opération.

- une délégation algérienne est invitée dans la région P.A.C.A. pour venir reconnaître les possibilités régionales et faire avancer les discussions relatives à l'établissement d'un cadre de référence,
- constitution sous l'égide d'ECHANGES-MEDITERRANEE, d'un groupe de travail afin de préparer les dossiers de propositions.

Une première réunion du groupe de travail se tient le 14 décembre 1978, avec la participation de :

- . L'Office Municipal de H.L.M.
- . L'Office Départemental de H.L.M.
- . La LOGIREM
- . La SOMICA
- . La Société Provençale d'Equipement
- . La S. A. I. E. M. B.
- . L'A. G. A. M.
- . L'O. R. E. A. M.

D'un autre côté, il est prévu de constituer en un groupe de travail distinct et spécifique les organismes responsables de la formation professionnelle.

Enfin, les modalités de contact avec les professionnels du bâtiment (entreprises de construction, bureaux d'études, architectes,...) sont mises au point, en attendant qu'un meilleur avancement des dossiers de propositions permettent de rendre fructueux de tels contacts.

Par ailleurs, deux mesures concrètes sont proposées dans l'immédiat :

- une mission en Algérie d'un spécialiste qui exposera aux responsables algériens une étude effectuée pour le Conseil Régional P.A.C.A., dans le domaine de la réhabilitation de logements sociaux.

- une visite en Algérie des participants du Congrès de l'Union Nationale des H. L. M. qui doit se tenir à Marseille en Juin 1979.

MARS 1979

Depuis, et compte tenu de certaines échéances propres à l'Algérie consécutivement au décès du Président BOUMEDIENNE, la visite en P.A.C.A. de la délégation algérienne, initialement prévue pour la première semaine de mars 1979, a dû être remise (1).

Il s'est, néanmoins, tenu le 5 mars 1979 une réunion de la Commission de la Coopération Interrégionale Européenne et Méditerranéenne du Conseil Régional P.A.C.A. Cette séance fut l'occasion de faire l'état de la question et d'inventorier les conditions d'un avancement de l'opération, et, en particulier, des conditions qu'il sera nécessaire de réunir pour que les professionnels du bâtiment puissent intervenir dans la phase opérationnelle du processus.

1) La visite de la délégation algérienne devrait avoir lieu à partir du 8 avril 1979.

CONCLUSION

La démarche entreprise et qui vient d'être décrite nous semble originale à plus d'un titre.

Tout d'abord, c'est à l'initiative d'élus régionaux que des relations se nouent avec un pays voisin :

- des élus qui tentent de démontrer que les relations avec d'autres peuples ne doivent pas être réservées exclusivement aux milieux économiques ou aux diplomates professionnels quelles que soient leurs compétences.
- des élus d'une région dont l'objectif est, tout en admettant la nécessité des impératifs politiques et les prérogatives des États, de démontrer qu'à partir des caractères propres d'une région (sa géographie, son histoire, sa culture, son contexte économique) on peut plus facilement ouvrir un dialogue fructueux, créer des rapports de confiance et d'estime réciproque avec ses voisins.

C'est à partir du thème de l'habitat que ces premières expériences sont tentées, et là encore, il s'agit d'une démarche originale et relativement nouvelle, à plus d'un titre. Le logement n'est, en effet, pas un produit que l'on peut fabriquer ici et transporter là. C'est une production complexe qui met en oeuvre des hommes, des matériaux, des techniques et qui joue un rôle essentiel dans l'organisation sociale.

Participer à un programme de développement urbain en Algérie ne peut en aucune manière s'assimiler à un acte commercial d'exportation classique.

Cette collaboration nécessite un accord sur l'objectif, sur les méthodes de travail. Elle suppose une mobilisation des moyens et des acteurs régionaux prêts à s'engager dans cette démarche.

Mais il convient, dès maintenant, de lever une éventuel malentendu : la réalisation de travaux en Algérie par des entreprises régionales, si importants soient-ils, ne peut, en aucun cas, constituer une solution miracle aux difficultés économiques régionales et aux problèmes de l'emploi.

Il s'agit de créer progressivement ou de renforcer un tissu de relations fondé sur la connaissance, l'estime et l'intérêt réciproques.

Les résultats en termes purement économiques ne sauraient être le seul critère de jugement quant à l'échec ou la réussite d'un tel projet dont l'ambition est à la fois modeste quant à l'échéance, réaliste quant aux résultats escomptés, et courageuse quant à son objectif : témoigner que des relations nouvelles et différentes peuvent s'instaurer, en Méditerranée, entre les peuples et les pays.

Il serait, par ailleurs dangereux pour l'avenir de vouloir répondre sans prendre le temps de la réflexion, à une demande qui s'exprime avec urgence mais pour laquelle nous savons, avec l'expérience de l'habitat urbain dans la région, que les solutions dont nous disposons ne sont pas toujours satisfaisantes.

Certains grands ensembles construits en France, sous la pression de la demande et dans l'euphorie d'une technologie lourde mal maîtrisée, doivent servir de leçon et d'exemple "a contrario".

C'est vers des systèmes plus souples, plus légers, mieux adaptés au contexte social et géographique qu'il faut s'orienter. C'est à cette seule condition que les relations envisagées pourront se poursuivre au-delà de l'urgence des travaux.

Pour les partenaires régionaux, une telle démarche nécessitant imagination, écoute et connaissance de l'autre, souplesse d'adaptation, ne peut avoir que des conséquences heureuses pour l'avenir : nous ne pouvons aujourd'hui prétendre avoir trouvé la solution à nos propres problèmes d'habitat.